

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur ERNEST-PHILIPPE SIXTUS.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête du 22 décembre 1836, le sieur Ernest-Philippe Sixtus, fourrier au 3^e escadron du 2^e régiment de chasseurs à cheval, demande la naturalisation.

Né à Langenzenn (Bavière), le 6 septembre 1799, il réside en Belgique depuis 1827.

Avant la révolution il fut employé comme dessinateur-lithographe dans les ateliers du sieur Bloem à Bruxelles, chargé par l'ancien gouvernement d'exécuter l'ouvrage dit *Flore de Java*. Il prit part aux combats de 1830 et 1831 ; il resta au service militaire jusqu'à la fin de 1834, époque à laquelle il fut congédié pour expiration de services. Après avoir été occupé, pendant une année, comme dessinateur, à l'établissement encyclographique, il prit un nouvel engagement, sans prime, dans le 2^e régiment de chasseurs à cheval.

Un grand nombre de certificats émanant des autorités civiles et militaires, et parmi ces pièces un rapport du département de la guerre, rendent le témoignage le plus honorable de ses services, de ses capacités, de son exactitude, de son assiduité au travail, de sa rigoureuse probité et de sa conduite constamment irréprochable.

Il conste par un extrait du registre des punitions qu'il n'a jamais commis la moindre infraction à la discipline.

Une dépêche du département de la guerre fait voir que la qualité d'étranger du pétitionnaire s'oppose à ce qu'il puisse être admis dans la gendarmerie nationale, et c'est pour ce motif qu'il sollicite la naturalisation.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.